

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | |
|---|----------------------------|--|
| Nom de l'exploitant GARDERIE BEAUSÉJOUR LTÉE | Numéro de permis 301016 | Date d'inspection Le 07 novembre 2022 |
| Nom de l'établissement Garderie Beauséjour | | Numéro de téléphone (506) 533-9461 |
| Adresse 810 chemin Ohio Shediac NB E4P 2K1 | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sarah MacDougall | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|---------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire. | 24(1)(c)(vii) | 07 oct. 2022 | 07 nov. 2022 |
| Commentaires : Une preuve fut envoyée à l'inspectrice. La lacune est maintenant conforme. | | | |

| |
|---|
| Commentaires généraux |
| Aucune visite sur les lieux ne fut effectuée. |

original signé par
Sarah MacDougall

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 07 novembre 2022

Date

original signé par
Carole Boucher

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 novembre 2022

Date